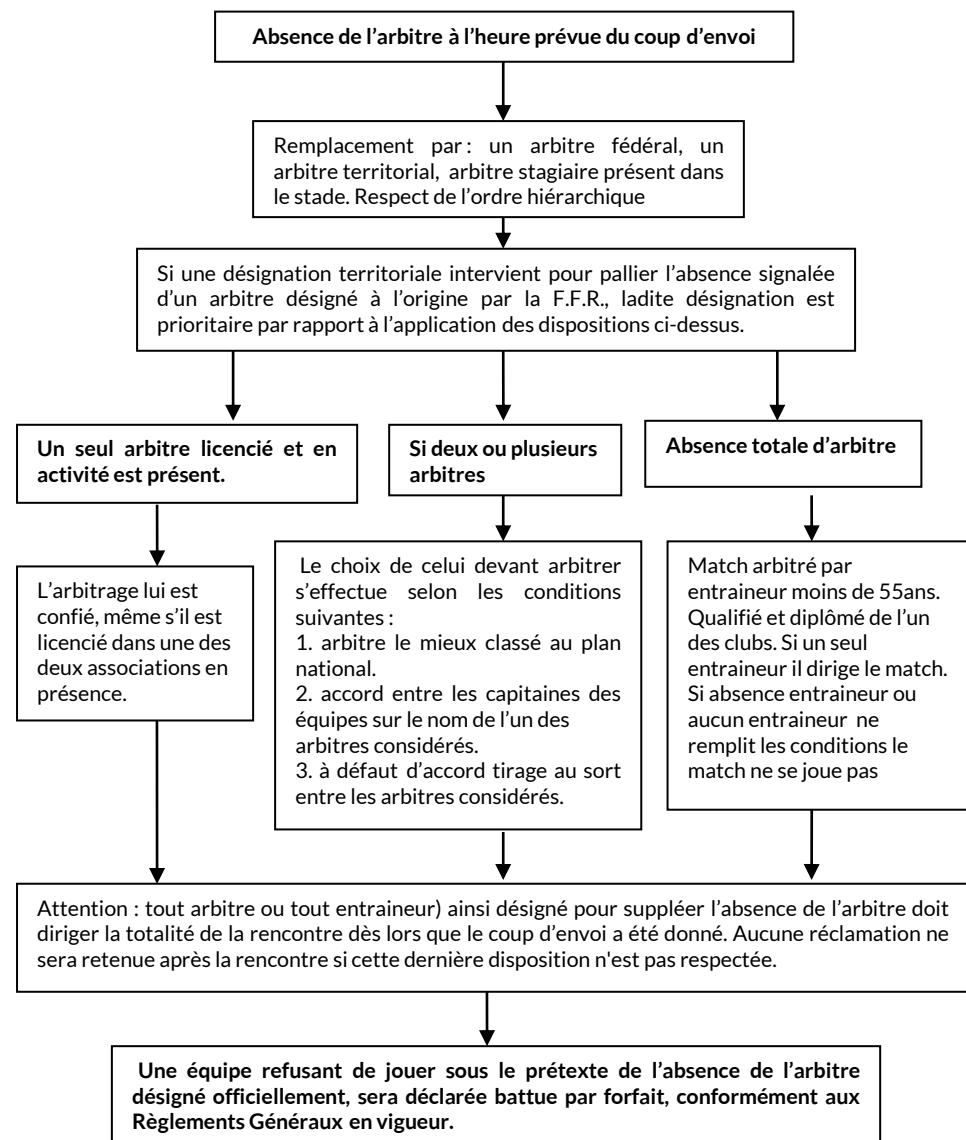


ANNEXE XII REGLE DU JEU N° 6 OFFICIEL DE MATCH ARBITRE

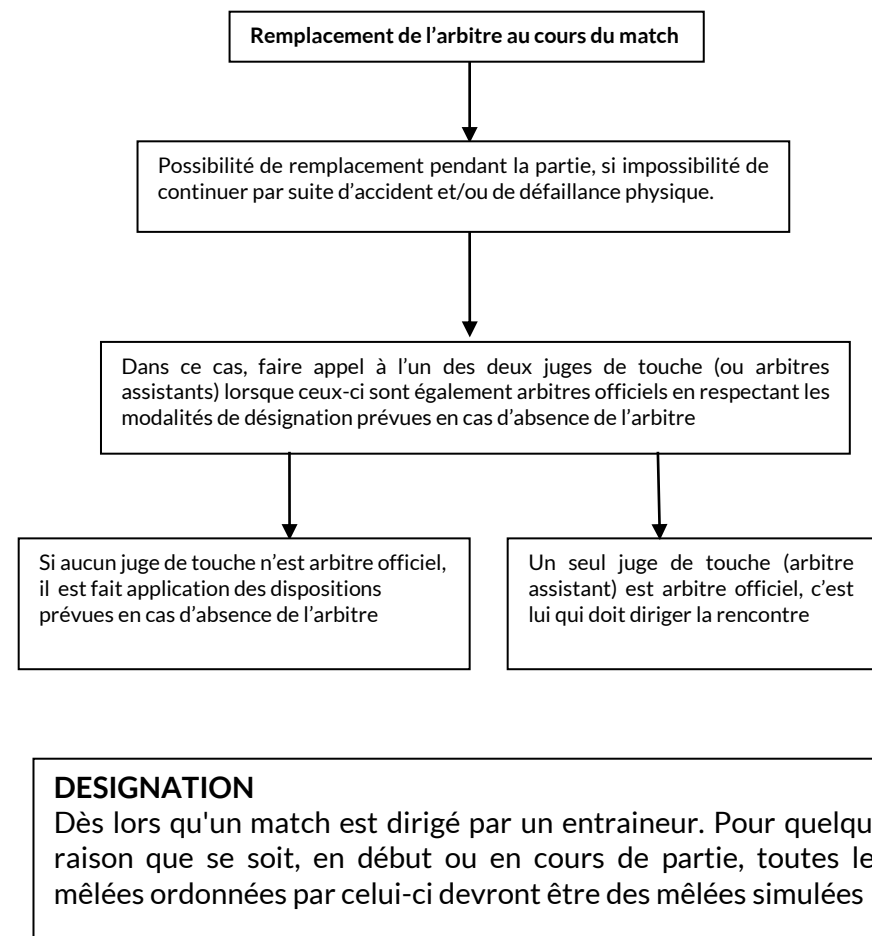
1 - ABSENCE DE L'ARBITRE



Cette fiche ne saurait en aucun cas se substituer aux Règlements Généraux de la FFR qui est le référent et le garant en cas de litige. En cas de doute ou de complément d'informations se reporter aux références qui figurent sur cette fiche et qui correspondent aux textes des Règlements de la FFR.

ANNEXE XII REGLE DU JEU N° 6 OFFICIEL DE MATCH ARBITRE

2- REMPLACEMENT DE L'ARBITRE



Cette fiche ne saurait en aucun cas se substituer aux Règlements Généraux de la FFR qui est le référent et le garant en cas de litige. En cas de doute ou de complément d'informations se reporter aux références qui figurent sur cette fiche et qui correspondent aux textes des Règlements de la FFR.